

d'une aberration et, comme on le signalait dans le rapport du Commissaire aux langues officielles, on n'insistera jamais assez sur la responsabilité des ministres de l'Éducation des provinces anglophones dans cette négligence à apprendre aux jeunes la langue seconde.

Je voudrais aussi traiter de la répartition des médecins à travers le Canada. Nous avons adopté le principe, au gouvernement central, de faire en sorte que toutes les régions du pays soient bien desservies. Nous le faisons par le truchement d'un bill comme celui à l'étude, concernant la péréquation. Nous le faisons par des subventions aux industries dans les diverses régions défavorisées. Mais, à mon avis, monsieur le président, il est temps qu'on se préoccupe du problème de la répartition des médecins.

Lorsque nous avons voté la loi sur l'assurance-hospitalisation, et quelques années plus tard, celle de l'assurance-santé, nous avons dit que le droit à la santé est fondamental dans ce pays, et nous constatons aujourd'hui que la plupart des médecins sont dans quelques grandes villes et que plusieurs régions défavorisées manquent totalement de médecins.

Cela est inadmissible. Sans doute le problème de juridiction est-il important. Nous devons réfléchir là-dessus. Monsieur le président, le député de Hull (M. Isabelle), qui est médecin, disait le 14 octobre 1966, comme en fait foi la page 8691 des *Débats*, ce qui suit, et je cite:

La santé est un droit fondamental comme l'éducation, et le gouvernement doit faire tout en son possible afin que tous les citoyens soient en bonne santé.

On s'aperçoit qu'après la révolution dans le domaine de l'éducation, on a établi des écoles primaires et secondaires dans toutes les régions, même dans celles qui sont éloignées, mais que dans le domaine hospitalier, dans celui de la répartition des médecins, on n'a pas encore accompli grand-chose.

Le député de Hull qui, je le rappelle, est médecin, disait le 7 février 1967, ce qui suit, et je le cite:

... toutes les structures qui sont également démodées, de tous nos collèges de médecine. Ces organismes ont vieilli dans une routine dangereuse mais régulière et ont accumulé, avec les années, plus de poussière que de prestige. Ils sont devenus comme des eaux stagnantes et sentent déjà le besoin d'usines d'épuration. Leurs seules grandes réalisations furent de fonder des comités de vœux, que l'on reconstruit d'année en année.

Je pense qu'il s'agit-là de paroles abusives, mais le problème est fondamental. Dans ma région, la Gaspésie, qui représente 6 p. 100 de la population du Québec, nous n'avons que 2 p. 100 des lits d'hôpitaux et 2 p. 100 des médecins de la province, selon les statistiques publiées par les Opérations Dignité. Et je pourrais parler de la situation analogue que l'on retrouve en Abitibi et ailleurs.

Je pense que tous les députés reconnaissent que la vie d'un citoyen au Canada, peu importe où il vit, est aussi précieuse que celle de son compatriote qui habite en ville. Je pense qu'au moins dans ce domaine, tous les députés sont convaincus de l'égalité de tous les citoyens, et j'invite mes collègues à réfléchir sur cette question et à considérer quelles solutions nous pourrions trouver, dans le plus bref délai, à ce problème très urgent.

[Traduction]

**M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal):** Monsieur l'Orateur, je suis dans de meilleures dispositions aujourd'hui, et vous serez content de l'apprendre, car nous étudions une question fort intéressante, une question qui porte sur le transfert de sommes considérables aux provinces, ce qui ressemble passablement à un paiement de péréquation versé aux provinces qui ne bénéficient pas des

#### *Arrangements fiscaux fédéraux-provinciaux—Loi*

secteurs riches de notre société lesquels se trouvaient jusqu'ici situés dans la partie centrale du pays mais qui se déplacent lentement vers l'Ouest, semble-t-il.

Le ministre m'a dit en privé que le discours que j'allais prononcer avait sans doute été rédigé par notre ami commun, M. Colin Mackay, directeur administratif de l'Association des universités et collèges du Canada et ancien recteur de l'Université du Nouveau-Brunswick. Que le ministre se rassure, mon discours n'a pas été écrit par M. Mackay, citoyen distingué dont j'ai l'honneur de mentionner le nom à la Chambre.

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Un ami à nous deux.

**M. Fairweather:** J'ai dit un ami commun et j'ai pensé que c'est cela que le mot voulait dire. Je suis heureux que le ministre l'ait souligné. C'est d'abord M. Mackay qui, alors recteur de l'Université du Nouveau-Brunswick, avait suscité l'intérêt pour cette question, et il a été suivi par d'autres Canadiens qui ont réfléchi sur le sujet. Je pense à un ancien distingué sénateur, M. Norman Mackenzie, qui s'intéressait de près aux accords constitutionnels canadiens. Je songe également à M. J. A. Cory, ancien recteur de l'Université Queen's qui avait compris que la constitution avait été interprétée beaucoup trop étroitement au cours des années en ce qui a trait à la question de l'enseignement post-secondaire. Je pourrais également citer d'autres noms, mais je ne veux pas ennuyer la Chambre un vendredi après-midi avec une longue liste de ceux qui ont dénoncé cette interprétation étroite de notre constitution.

En vérité, le gouvernement fédéral intervient dans l'enseignement depuis la Confédération, notamment lorsqu'on a ouvert la première académie militaire avec des subventions fédérales. Nous avons ensuite connu divers menus constitutionnels, si je puis m'exprimer de la sorte, tendant à opposer une interdiction constitutionnelle à l'intervention fédérale. Nous avons également accordé des subventions à des écoles de médecine vétérinaire.

Dans son discours, le député de Matane (M. De Bané) a abordé précisément la question dont je veux parler. Depuis longtemps le gouvernement fédéral intervient dans la formation de médecins au Canada. Par un très curieux accident de l'histoire—je pense que quelqu'un devrait faire des recherches à ce sujet—qui remonte à l'époque de Sir Charles Tupper, nous avons adopté une mesure révolutionnaire: l'examen du conseil fédéral pour les médecins du pays. Le fait que Sir Charles Tupper était lui-même médecin avait probablement quelque chose à voir avec la résistance que le corps médical a opposée à l'interprétation étroite de la constitution. Je m'exprime d'une manière bien malhabile et compliquée, mais je n'ai pas de notes, monsieur l'Orateur.

Ce que j'essaie de dire, c'est que les examens du conseil fédéral constituaient une nécessité pour la pratique de la médecine et que cette initiative était très heureuse. Je conviens avec le député de Matane que l'intervention massive du gouvernement fédéral sous forme de subventions aux écoles médicales du pays donne au gouvernement national la responsabilité, puisque les députés n'aiment pas le mot «compétence» de veiller à ce qu'il y ait une répartition juste et équitable de médecins à travers le pays.

Ai-je vu quelqu'un lever la main? Est-ce qu'on me salue? Je ne suis ici que depuis 11 ans. Le député veut-il me poser une question? Non, ce n'était qu'un signe amical; c'est très gentil. Je suis heureux que mon discours ait provoqué cette réaction.